

**Programme Bachelor (Volée 2018-2021)
Formation pratique NIVEAU III OU NIVEAU II EN REPRISE OU DECALGE**

Formulaire d'évaluation des analyses de pratique et des dossiers

Module concerné:

S.ER.SO.3675.F.20 Intégration 5 si niveau II

S.ER.SO.3574.F.20 Intégration 4 si niveau II

Nom de l'étudiant-e:

**Nom de l'enseignant-e responsable des
analyses de pratique**

**Nom du praticien formateur ou de la
praticienne formatrice:**

Lieu de stage:

Dates du stage:

Critères	Commentaires
1. Le contrat pédagogique tripartite (noté au moment de la remise du CPT à l'enseignant-e)	
Le contrat est communiqué dans le temps imparti.	
Les objectifs sont pertinents au lieu et au niveau de stage.	
Les objectifs sont opérationnels et suffisamment détaillés.	
	Total
2. La visite de stage (présence obligatoire)	
Décrit concrètement et avec précision les diverses interventions effectuées auprès des client-e-s durant le stage.	
Décrit concrètement et avec précision les activités de collaboration, de communication et de gestion effectuées pour les client-e-s ou le service durant le stage.	
Répond de façon précise aux questions lors de l'entretien démontrant des capacités d'analyse et de réflexion.	

Met en évidence son évolution depuis le début du stage et les acquisitions qu'il reste à faire.	
	Total

3. Session d'analyse de pratique (présence obligatoire)	
Expose des éléments de fonctionnement du milieu de pratique de façon claire et synthétique.	
Argumente et défend ses prises de position.	
S'engage de manière constructive dans les travaux et discussions du groupe.	
	Total

4. Dossier 1: Analyse des contextes institutionnels (un dossier rendu hors délai obtient 0 à tous les critères)	
Le dossier respecte les normes rédactionnelles, est clairement rédigé et contient les éléments demandés.	
Des informations sur le cadre légal, le contexte économique, le contexte politique ainsi que sur les réseaux sont présentées. Elles sont précises, pertinentes et utiles pour comprendre la complexité de la situation.	
Les implications et les défis auxquels est confronté le service ou l'institution sont exposés.	
	Total

5. Dossier 2: Lettre de transmission ou rapport de situation et suggestion de thèmes pour les analyses (un dossier rendu hors délai obtient 0 à tous les critères)	
Qualité formelle du document et emploi d'un langage professionnel.	
Les éléments utiles à la compréhension de la situation sont présentés.	
Les informations fournies sont précises et cohérentes.	
Deux thèmes d'approfondissement sont proposés pour les analyses de pratique de manière précise et ils sont contextualisés.	
	Total

6. Dossier 3: Trajectoire d'un groupe de client-e-s (un dossier rendu hors délai obtient 0 à tous les critères)	
Qualité formelle du document.	
Les éléments pertinents de la trajectoire sont présentés.	
Les éléments facilitateurs rencontrés par le groupe de client-e-s sont exposés.	
Les obstacles rencontrés par le groupe de client-e-s sont exposés et des pistes d'amélioration de la qualité sont suggérées.	
	Total

7. Session d'analyse de pratique post-stage (présence obligatoire)	
Présente le bilan des compétences professionnelles acquises ou non acquises durant la formation.	
Expose sa représentation de l'ergothérapie et la confronte à celle des autres membres du groupe.	
	Total

Total final

Note finale sur 6 au 1/10 point (total points acquis / total points possibles x 6)

Chaque critère est noté au quart de point. La note finale est calculée au demi-point.

La note finale se calcule sur 27 points. Si l'étudiant-e est dans une condition particulière (stage hors programme etc).

L'absence partielle ou complète à une session d'analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-journée sur les 27 points qui peuvent être obtenus aux analyses de pratique. Justifiée par des pièces, l'étudiant-e peut toutefois négocier avec l'enseignant-e référent-e un travail compensatoire pour démontrer qu'il ou elle a acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permet tout ou partie des points perdus. Les dossiers non rendus dans les délais sont déposés à l'enseignant-e référent-e quelques semaines qui suivent ce délai. Au terme de ce délai, ils obtiennent 0 point sur la grille d'évaluation.

L'enseignant-e qui suit l'étudiant-e remet l'original de ce formulaire, qui est destiné au dossier de l'étudiant-e, au responsable du module Formation pratique. Une copie de ce formulaire est donnée, par l'enseignant-e, à l'étudiant-e, avec le

Date :

Signature de l'enseignant-e :

FRE/22.03.2021

Points au 1/4 de point
/ 1
/ 1
/ 1
0 / 3
/ 1
/ 1
/ 1

/ 1
0 / 4

/ 1
/ 1
/ 1
0 / 3
/ 1
/ 4
/ 2
0 / 7
es de pratique
/ 1
/ 1
/ 1
/ 1
0 / 4

/ 1
/ 1
/ 1
/ 1
0 / 4
0 / 1
/ 1
0 / 2

0 / 27

0,0

3, stage partiel,

même une
 En cas d'absence
 oire qui viendra
 ttra de récupérer
 rt-e dans les 2

1 ou à la

es dossiers

